

Données de géolocalisation : Apple condamné par la Corée... symboliquement

Les autorités coréennes ont jugé indiscrettes les données collectées par l'iPhone et l'iPad dans le cadre des services de géolocalisation des deux appareils motorisés par la plate-forme iOS. La Commission coréenne des communications (KCC) a annoncé, mercredi 3 août, qu'elle allait infliger **une amende à Apple Korea** pour non respect de la vie privée des utilisateurs.

Une condamnation sous forme d'alerte puisque le montant de l'amende ne dépassera pas les **2000 euros** (3 millions de won). La KCC avait lancé une enquête à l'encontre de la filiale de Cupertino à la suite de [la révélation de deux chercheurs britanniques](#) qui démontraient que les données géographiques recueillies par l'iPhone lors des déplacements des utilisateurs étaient conservées pendant un an par Apple sans en informer ses clients.

« **Apple ne suit pas à la trace la localisation de votre iPhone**, il ne l'a jamais fait et n'envisage absolument pas de le faire », s'était défendu le porte-parole local du groupe américain auprès de l'AFP. Les données en question, stockées dans le terminal, ne sont d'ailleurs visiblement pas récupérées par Apple ou ses partenaires commerciaux. Sous la pression médiatique et les différentes enquêtes ouvertes dans plusieurs pays (notamment [par la Cnil en France](#)), Apple avait tenté de calmer les esprits avec [une mise à jour d'iOS](#) qui réduisait la taille du cache de conservation des données de géolocalisation. En vain.

Google a également été visé par la KCC pour [une fonctionnalité similaire](#) sur les smartphones Android. Le régulateur coréen voulait s'assurer que les données collectées à l'insu des utilisateurs n'étaient pas illégalement exploitées dans le cadre de la plate-forme de publicité AdMob. Visiblement, Google n'a pas été inquiété.